

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 6

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE FRANCE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Nicaise JOSEPH pouvoir à Lucas PEYRE, Valérie BERNARD pouvoir à Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Fatima BISMIR pouvoir à Alexis BLONDEAU, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Mme Christine DULAC ROUGERIE préside la séance et procède à l'appel.

M. le Maire arrive après la minute de silence en hommage à Mme PARIENTE et reprend la présidence de la séance avant la présentation de la question n°1.

Mme Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le diaporama de la question n°3.

M. Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.

M. Diego LANDIVAR quitte la séance avant le vote de la question n°5 et donne pouvoir à Mme CHENNOUF-TERRASSE.

M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Mme Magali GALLAIS (fin du pouvoir donné par Mme Valérie BERNARD).

Rapport N° 6
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE FRANCE

Rapporteur : Sylviane TARDIEU

Depuis de nombreuses années et comme beaucoup de villes françaises, Clermont-Ferrand met en œuvre des politiques publiques permettant de répondre aux enjeux d'accueil et d'intégration, ainsi qu'aux urgences liées au phénomène migratoire. Fort de cette tradition de ville refuge, elle accueille aujourd'hui de nombreux ressortissants de pays tiers, victimes de parcours d'exil traumatisants.

Depuis 2015, l'association européenne SOS MÉDITERRANÉE FRANCE s'inscrit dans le cadre légal de cette obligation d'assistance à toute personne en détresse et se fonde sur ses traditionnelles valeurs de solidarité : sauver des vies en mer Méditerranée centrale par des opérations de recherche, protéger par la délivrance de soins médico-psychologiques aux rescapés à bord du navire, témoigner sur les réalités et les visages de la migration et rendre hommage aux personnes disparues sur leur trajet.

Cependant et depuis ses débuts, l'association fait face à la détérioration de ses conditions d'intervention. En outre, l'ONG SOS MÉDITERRANÉE FRANCE est depuis 2019 financée à plus de 90 % par des dons privés. Ce désengagement des États de leurs responsabilités en matière de secours en mer et de débarquement des personnes rescapées dans un lieu sûr démontre la nécessité de l'aide que peuvent apporter les collectivités locales à l'association.

Pour cela, SOS MÉDITERRANÉE FRANCE a lancé une plateforme ouverte à l'ensemble des collectivités territoriales françaises et européennes, permettant de soutenir ses missions. Véritable lieu d'échanges et d'innovations sociales et politiques, cette plateforme constitue une force d'appui et de levier politique pour le plaidoyer et la mobilisation citoyenne dans les territoires afin d'exiger des États et des institutions européennes le respect des législations nationales et supranationales régissant le sauvetage en mer. La Ville de Clermont-Ferrand renouvelle son soutien à ce réseau de collectivités affirmant le principe d'inconditionnalité du sauvetage en mer et de solidarité internationale.

Elle apporte une reconduction de son soutien à hauteur de 5 000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider l'adhésion à la Plateforme
- de valider la subvention de 5 000 euros à SOS MÉDITERRANÉE FRANCE.

TOTAL VOTANTS :	55	=	48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	49	=	Pour : 49	+	Contre : 0		
Abstention :	6						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Sylviane TARDIEU